

SÉNAT - Apprentissage à la division déléguée à l'AGAS



Paris (75006), France

Référence : ys6fki1nm



Type de contrat : Contrat d'apprentissage

Date de démarrage : 01/09/2025

35h/semaine

Qualification : Non précisé

Entreprise

Au sein de la Direction des affaires financières et sociales, la **division de l'Association pour la Gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS)** est chargée du secrétariat des instances statutaires de l'A.G.A.S. Elle assure, pour le compte des Sénateurs employeurs, l'établissement et la clôture des contrats de travail, la paie, la couverture sociale et la formation professionnelle de leurs collaborateurs. Elle met en œuvre l'action sociale en faveur de ces derniers.

Mission

L'apprenti(e) se verra associé(e), sous l'autorité de son maître d'apprentissage (le responsable de division), aux activités suivantes :

- la gestion du remboursement des frais de transport domicile-lieu de travail des collaborateurs, afin de systématiser le contrôle des justificatifs fournis et de leur durée de validité ;
- la gestion de l'accueil des stagiaires des Sénateurs : vérification des conventions de stage, lien avec la Direction de l'Accueil et de la Sécurité pour l'émission du badge, gestion de la gratification des stagiaires et des charges afférentes.

Durée et rythme de l'apprentissage :

- Contrat d'apprentissage **d'un à trois ans**, débutant à la rentrée de l'année universitaire 2025-2026 (septembre ou octobre 2025).
- Le rythme de l'alternance doit permettre une présence chez l'employeur **deux à trois jours** par semaine, ou à tout le moins une **présence en continu sur plusieurs semaines** chez l'employeur.

Profil recherché

Étudiant(e) en :

- BTS gestion des PME ;
- BTS support à l'action managériale ;
- BUT Gestion des entreprises et des administrations ;
- Licence professionnelle mention métiers de la GRH.

Le candidat réunit les qualités suivantes :

- disponibilité et discrétion professionnelle ;
- bonne maîtrise de l'outil Excel ;
- appétence pour les projets informatiques.

Modalités du contrat d'apprentissage :

- Remboursement des frais de transport selon la réglementation en vigueur (75% de l'abonnement mensuel) ;
- Possibilité de prise en charge de la mutuelle ;
- Accès au restaurant du personnel (tarif préférentiel).

Candidatures :

Les candidats sont invités à transmettre avant **le 27 avril 2025**, leur **curriculum vitae**, accompagné d'une **lettre de motivation** précisant leur **rythme d'alternance**.

Il est demandé aux candidats de ne postuler qu'à deux offres d'apprentissage.

Informations complémentaires

Salaire : Non précisé